

Certificat spécifique d'absence de contre-indication aux compétitions nationales Sénior pour les Vétérans 3 et 4 (60 ans et plus)

Ce certificat doit être rédigé par un médecin du sport.

L'escrime est un sport explosif où la fréquence cardiaque peut atteindre ou dépasser largement la fréquence maximale théorique. Le règlement médical de la Fédération Française d'Escrime stipule qu'une consultation cardiologique est obligatoire pour tous les vétérans compétiteurs V3/V4 (60-70 ans/70-80ans+).

Par ailleurs, les lésions ostéo-articulaires les plus fréquemment rencontrées chez les escrimeurs vétérans sont les pathologies de l'épaule du côté armé, de la main du côté armé, de la hanche du côté armé, du genou des deux côtés. Les assauts vétérans sont en 10 touches (2 fois 3 minutes).

Certains escrimeurs de la catégorie V3/V4 désirent participer à des compétitions nationales sénior (20-40 ans) et peuvent être amenés en sénior à rencontrer lors d'assauts en 15 touches des escrimeurs âgés de 17 ans (jeunes surclassés) à 40 ans.

NOM :	Prénom :
Date de naissance : / /	Genre :
Arme :	Côté armé :
Poids : Taille :	Tour de taille :
Antécédents familiaux	
Antécédents personnels	
Chirurgicaux :	
Médicaux :	
Traitements :	
ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)	
Tabagisme : oui non	Si oui, nombre de cigarettes quotidiennes :
Examen clinique	
Cardio-vasculaire :	
Résultats de la consultation cardiologique :	
Pneumologique :	
Ostéo-articulaire :	
Neurologique :	

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e),, docteur en médecine,

certifie avoir examiné M./Mme :

Né(e) le :

et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition nationale Sénior.

Fait le / /

à

Signature et cachet du médecin